



Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Affluents
300 Chemin des Prés Moulin
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY
Tél. : 04.50.25.60.14
sm3a@riviere-arve.org

Le 30/01/2018

*Comité de bassin du contrat de rivière
GIFFRE & RISSE
Compte-rendu de la réunion du 19
décembre 2017
Salle de l'Oasis – La Tour*

Présents :

Nom	En qualité de
M. Bruno FOREL	Président du SM3A
M. Raymond MUDRY	Conseiller Départemental de Haute Savoie
M. Régis FORESTIER	Maire de Mieussy, Délégué SM3A, SIVM Haut Giffre
M. Alain DENERIAZ	Maire de Morillon – Président du SIVOM des Montagnes du Giffre
M. Jean Philippe DHABERE	DG Délégué SPL La Ramaz – Représentant Domaine skiable de Fce
M. Frédéric GIRARD	Conseiller Municipal de St Jeoire
M. Jean PELLISSON	Conseiller Municipal de la Tour
Mme. Isabelle BOULANGER	ADAM74
M. Guillaume BOUCHET	Société SMTP
Mme. Laure CASTEL	Agence de l'Eau RMC
M. CASSINI	AAPPMA du Faucigny
M. Olivier CRINON	SPS Contrôle
Mme. Anne DUMET	DDT – SEE
M. Jean Pol GOSSET	Société de pêche de Samoëns Sixt
M. Anthony PARAZ	Société DECREMPS
M. Alain PIEDOY	Ecolorado Rafting
M. Olivier RIETSCH	ALVEOLE
M. Pierre Alain RIELAND	ARTELIA
Mme. Aude SOUREILLAT	ASTERS
M. Stéphan TRANCHANT	Société SMTP

Excusés :

M. Bruno CHARLOT	Sous-Préfet de Bonneville
M. Christian MONTEIL	Président du Conseil Départemental de Haute Savoie
M. Etienne JACQUET	Vice-Président du SM3A
M. Stéphane VALLI	Vice-Président du SM3A
M. Marc CHUARD	Délégué SM3A, CCFG
M. Max MEYNET CORDONNIER	Délégué SM3A, CC4R
M. Jean Paul ZOBEL	Délégué SM3A, SIVM Haut Giffre
M. Daniel DIZAR	Président de la FDPPMA
Mme. Catherine DOUARD	Directrice ALVEOLE
M. Pierre LESTAS	Domaine skiable de France

M. Alain AUBRUN	AFB
Mme. Florence PERNETTE	AFB
M. Guy METRAL	CCI 74
Mme. Pauline LETERTE	Technicienne SIVM Haut Giffre
Mme. Claire FILLION	Chargée mission ENS Conseil Départemental Haute Savoie
M. Mathieu MURRATE	CCHC, Responsable SPANC

Assistent également :

M. Ludovic FINIELS	SM3A, Technicien rivière
M. Arnaud DELAJOU	SM3A, Responsable Pôle entretien des rivières
Mme. Sylvie DUPLAN	SM3A, Directrice Adjointe

Préambule

M FOREL introduit la réunion et en rappelle le contexte : le **comité de bassin** est l'**instance de suivi du contrat de rivière** Giffre Risse dont la **composition est définie par arrêté préfectoral** et comporte 3 collèges (Elus/ Partenaires Institutionnels / Usagers).

La dernière rencontre du comité de bassin date du 26/06/2015, elle avait fait l'objet du **bilan mi-parcours** du contrat.

La rencontre du jour constitue un **état d'avancement technique et financier** des actions du contrat de rivière et évoque les **perspectives à moins de 2 ans de la fin du contrat**.

- **Le support de la présentation ainsi que le tableau d'avancement technique et financier des actions sont joints en annexe du présent compte rendu.**

1. Election du Président du Comité de Bassin Giffre Risse

En 2015, Martial SADDIER était élu président du Comité de Bassin Giffre Risse en sa qualité de président du SM3A. Il convient aujourd'hui de désigner un nouveau président de l'instance. Conformément à l'arrêté préfectoral, il doit être élu par le comité parmi le collège des élus.

M. FOREL, président du SM3A, est le seul à proposer sa candidature.

- Bruno FOREL est élu à l'unanimité du Comité de Bassin Giffre et Risse.

2. Etat d'avancement des actions du contrat de rivière

Ludovic FINIELS présente l'état d'avancement technique et financier du contrat de rivière au mois de décembre 2017. Concernant l'avancement technique global du contrat, **près de 80% des actions sont terminées** ou en cours de réalisation. D'un point de vue financier, **57% des dépenses ont été réalisées** par rapport aux dépenses prévisionnelles. Cela s'explique principalement par le fait que des projets importants sont en début de réalisation et que les montants n'ont donc pas encore été engagés (voir présentation et tableau de suivi en annexe).

Sont présentées ensuite les principales actions réalisées ou engagées depuis le bilan à mi-parcours de 2015 par volet :

Volet A : Amélioration de la qualité des eaux

Concernant ce volet, **la majorité des actions sont terminées**.

Sont en réflexion, les actions relatives au **traitement des effluents des communes de Chatillon sur Cluses et de la Rivière Enverse (Actions A.1.1.2 et A.1.1.5)**. Initialement, dans le cadre des fiches actions du contrat de rivière, il était prévu de réaliser des petites unités de traitement à La Rivière Enverse et de raccorder Châtillon à Marignier. En 2016, les élus ont fait valoir leur volonté de raccorder les 2 communes à la STEP du SIVOM des Montagnes du Giffre à Morillon, des demandes de subvention ont ainsi été déposées auprès de l'Agence de l'Eau RMC. L'Agence de l'Eau n'a pour le moment pas donné d'accord de financement sur ces projets. En effet,

en raison des coûts importants, il a été demandé au préalable une étude comparative des différents scénarios envisageables.

M. Alain DENERIAZ (Président du SIVOM des Montagnes du Giffre) indique que cette étude technique a été réalisée. Il déclare être en recherche de financement pour financer les travaux de raccordement à la STEP de Morillon et a notamment sollicité le Préfet pour appuyer sa demande auprès des différents financeurs notamment l'agence de l'eau et le CD74. Il précise pour appuyer sa demande que la vallée du Giffre a toujours été un bon élève en termes d'assainissement et qu'il est important de prendre en compte le côté économique des investissements déjà réalisés.

Mme. Laure CASTEL (Agence de l'Eau) rappelle que sur Chatillon sur Cluses et la Rivière Enverse, il n'y pas de problématique de non-conformité des rejets puisque la majorité des habitations sont traitées en assainissement non collectif. En revanche, cette situation bloque l'urbanisation. Elle indique que cette demande est priorisée compte tenu de l'inscription de l'action dans le contrat de rivière mais précise que la solution proposée n'est à priori pas la solution la plus économique et ne peut se prononcer à ce jour sur le montant de l'aide qui sera accordée. D'autant qu'elle souhaite rappeler que les budgets de l'Agence de l'Eau seront très contraints en 2018 et que l'Etat ponctionne également sur son budget.

M. Bruno FOREL sensibilise les élus présents sur la situation financière difficile de l'Agence de l'Eau et que cette dernière est contrainte à faire des arbitrages sur les dossiers. Il évoque le refléchage des ressources actuelles de l'agence de l'eau sur des actions hors du domaine de l'eau et sensibilise sur la pertinence de conserver l'ensemble des ressources financières perçues via les taxes sur l'eau et l'assainissement pour les opérations d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

M. Régis FORESTIER (Maire de Mieussy) souhaite aussi intervenir sur l'inquiétude des élus concernant la prise de compétences Eau et Assainissement par les communautés de communes.

Il est évoqué également **l'opération Arve Pure** qui a offert la possibilité de se déployer sur le territoire du Giffre.

Mme. Sylvie DUPLAN (SM3A) indique que la CCMG a peu utilisé cette opportunité pour répondre aux besoins sur la vallée. En 2018, un nouveau programme Arve Pure sera signé et qu'il serait intéressant d'en bénéficier.

Volet B : Gestion de la ressource en eau et des milieux

Concernant ce volet, d'importantes opérations ont été menées (Seuils et digues de Marignier, seuils des Verney, des Tines, du Perret, de Taninges...). Environ **75% des actions ont été réalisées** ou sont en cours. D'un point de vue financier, le taux de réalisation s'explique par le fait que des projets importants sont en début de réalisation et représente un montant d'environ 10,5 Millions d'€uros.

Concernant **l'action B4-2-1 « Restaurer les espaces de mobilité latérales du Giffre... »**, M. Gosset précise qu'il lui semble que les opérations de remobilisation de sédiments n'ont pas eu les impacts piscicoles positifs escomptés. Il indique que le secteur du Giffre dans la plaine de Vallon devrait être considéré comme tronçon témoin pour sa configuration (présence de blocs intéressants pour les poissons). Il souhaite que le SM3A soit moins interventionniste et demande à être consulté plus en amont des projets réalisés. M. Finiels indique que le secteur de Vallon est un des secteurs les plus artificiels, et que les chéneaux de remobilisation qui ont été créés ont également pour rôle de recentrer les écoulements et d'éviter les dépôts excessifs de matériaux sur des secteurs qui peuvent provoquer des débordements sur des secteurs à enjeux.

MM GOSSET ET CASSINA (représentants des pêcheurs) s'interrogent sur l'efficacité des différents travaux réalisés par le SM3A notamment le dimensionnement de la passe à poisson du seuil des Verney qui selon eux ne nécessitait pas un tel aménagement pour les objectifs recherchés (remontée du Chabot et des truites).

M. PIEDOY (représentant des sports d'eaux vives) s'inquiète également sur les risques pour la pratique générés par les interventions dans les cours d'eau. Il demande à ce qu'une signalisation soit mise en place au

niveau du seuil des Verneys pour que les usagers s'orientent vers la bon côté de l'aménagement. Il demande également que les pratiquants soient consultés le plus en amont possible lors de ce type d'intervention. Il se félicite en revanche de l'existence de ce type d'instance (Comité de Bassin d'un contrat de rivière) qui permet à l'ensemble des acteurs de faire entendre sa voix.

M. FOREL souhaite répondre à ces deux interventions : concernant la consultation des différents acteurs lors des projets, le SM3A ne souhaite écarter personne et que d'après ses informations ils sont généralement consultés le plus en amont possible. Des efforts supplémentaires seront réalisés si nécessaire. En revanche, il demande notamment sur la question du dimensionnement de la passe du seuil du Verney, de rester prudent sur ce genre de discours. En effet, les bureaux d'étude sont eux aussi des spécialistes de la rivière et les aménagements sont également validés au préalable par les services de l'AFB (ex ONEMA). M DELAJOUDE précise également que les différents acteurs ont été associés au dimensionnement du seuil du Verney avec des invitations au comité de suivi et également par des entretiens individuels. La largeur de la passe à poissons est proportionnelle à son efficacité. Le passage du Chabot (plus exigeant que la Truite fario) nécessite ce type d'aménagement. Pour ce qui concerne la signalétique sport d'eaux vives pour le franchissement des seuils, le SM3A prend en compte la demande.

M. FINIELS complète également cette réponse sur ces différents points : concernant les dernières opérations de remobilisation (Millières notamment), depuis les travaux, le Giffre a évolué mais qu'il n'a pas connu de crue suffisamment morphogène pour se prononcer sur l'efficacité des travaux. Il indique également que le secteur du Giffre dans la plaine de Vallon n'est pas représentatif du fonctionnement naturel du Giffre (fonctionnement en tresse) puisqu'il est contraint par la présence de la digue Sarde en rive droite et du versant rocheux en rive gauche. Concernant la prise en considération des demandes des pêcheurs, il précise par exemple que sur l'opération des seuils de Taninges, ils ont été associés depuis le début de l'étude et sont conviés à chaque réunion de chantier.

3. Points divers/perspectives

M FINIELS rappelle que les actions du contrat de rivière ne sont pas les seules à être menées sur le bassin versant du Giffre et du Risse. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) d'autres interventions mobilisent les agents du SM3A du secteur :

- surveillance/entretien,
- gestion des ouvrages (digues, bacs)
- mise en œuvre des nombreuses opérations post crue 2015 dont plusieurs sont en préparation ou en lien avec le glissement du Verney
- actions du PAPI (Nant des Pères, digue du Giffre à Verchaix...)

Ce plan de charge explique ainsi que certaines opérations du contrat de rivière n'ont pas encore été engagées malgré le bon taux de réalisation affiché (environ 80% pour rappel). Le contrat de rivière arrivant à échéance fin 2019 (dernière demande de subvention à déposer avant septembre 2019), certaines de ces opérations ne pourront être engagées. Notamment pour certaines (restauration de la qualité écologique du Hisson/ restauration de la continuité écologique sur le Fillian) pour lesquelles il est préférable d'attendre le diagnostic piscicole réalisé par la fédération de pêche en 2018. Le SM3A étudie ainsi l'opportunité d'inscrire ces actions dans le cadre du contrat de territoire ENS (Espace Naturel Sensible – politique départementale) en cours d'élaboration.

MME. CASTEL souhaite conclure en indiquant que l'Agence de l'Eau est très satisfaite de l'état d'avancement du contrat de rivière et souhaite féliciter le SM3A et ces agents qui ont pu mettre en œuvre les actions prioritaires du contrat malgré leur plan de charge largement perturbé par la crue du mois de mai 2015. Elle rappelle que l'Agence reste attentive à deux actions non engagées que sont la restauration de la plateforme des Essertats (qui constitue une contrepartie du financement du projet de cheminement le long du Giffre) et de

la restauration écologique du Fillian dont le seuil à la confluence avec le Risse apparaît prioritaire. Elle demande aussi d'anticiper la réalisation du bilan final du contrat de rivière et d'envisager la suite la plus en amont possible.

M FINIELS répond en indiquant que le projet sur les Essertats est proposé au programme 2018 du SM3A et se poursuivra en 2019 avec le projet de déconstruction/reconstruction de la passerelle. Concernant le Fillian, il précise que la Fédération de pêche lance en 2018 un diagnostic sur le Risse qui permettra de confirmer les objectifs de restauration, il mentionne également la difficulté foncière rencontrée sur l'ouvrage de la confluence qui est un ouvrage privé. Des approches avaient déjà été effectuées auprès du propriétaire mais sans résultat. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est étudié l'opportunité d'inscrire cette opération au contrat de territoire ENS qui semble constituer une des suites du contrat de rivière sur le BV du Giffre et du Risse.

Rédigé par Ludovic FINIELS

Le Président du SM3A,

Bruno FOREL



